

**IMPLICATION
DE BPIFRANCE
DANS LES PLANS DE SOUTIEN
ET DE RELANCE**

VERSION EXTERNE

16 OCTOBRE 2020



ÉDITO

Bpifrance, banque publique d'investissement, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 49 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- favoriser le développement économique des régions,
- participer au renouveau industriel de la France,
- faire émerger les champions de demain.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.



Présentation du Réseau Bpifrance

Une organisation territoriale au plus près des entrepreneurs

49 implantations régionales

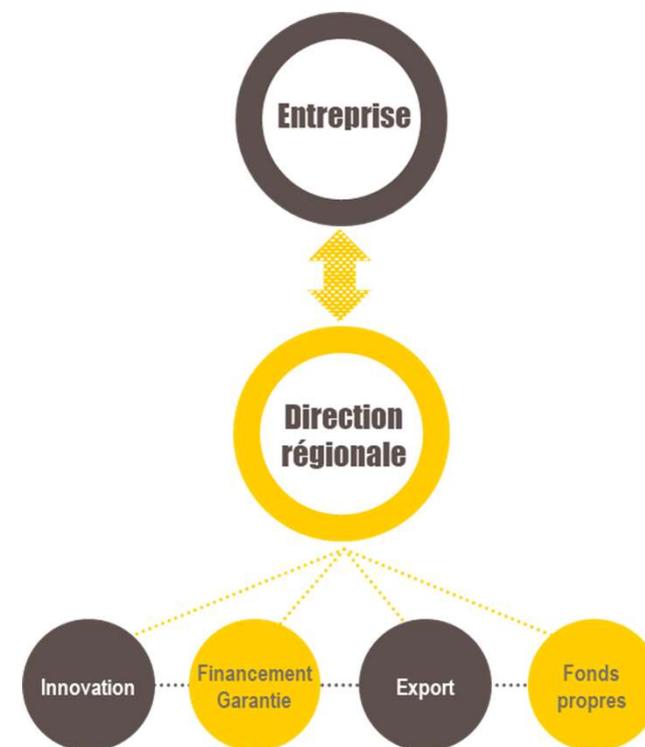
90% des décisions prises en région

1 interlocuteur unique pour les entreprises



Dans chaque région :

- Un responsable financement-garantie
- Un expert dédié au financement de l'export
- Un ou plusieurs représentants Business France
- Un responsable innovation
- Un responsable fonds propres
- Un expert dédié à l'accompagnement
- **Bpifrance** travaille en collaboration avec les autorités régionales pour développer des solutions financières adaptées aux spécificités régionales





01. **Panorama global**

02. **Plan Climat**

03. **Plan Tourisme**

04. **Programme « Soutien aux investissements de modernisation »**

05. **Plan Touch**

06. **Le Plan « Relance Export »**

07. **Interventions pour les Entreprises fragilisées par la crise**



Bpifrance s'engage pour le climat en fondant son action sur trois piliers



LE PLAN CLIMAT

PILIER 1

**Accélérer
la transition**
des entreprises
avec des solutions financières
et d'accompagnement

.....

PILIER 2

**Accompagner
le développement
des ENR**
et contribuer à la croissance
de champions internationaux

.....

PILIER 3

**Financer et accompagner
massivement l'innovation**
dans les « greentechs »

Une offre de financement

Dont le Prêt Vert ADEME, le Prêt Economie d'Energie, Le prêt Méthanisation à la ferme, le Prêt Méthanisation Injection et les aides à l'innovation

Une offre pour renforcer ses fonds propres

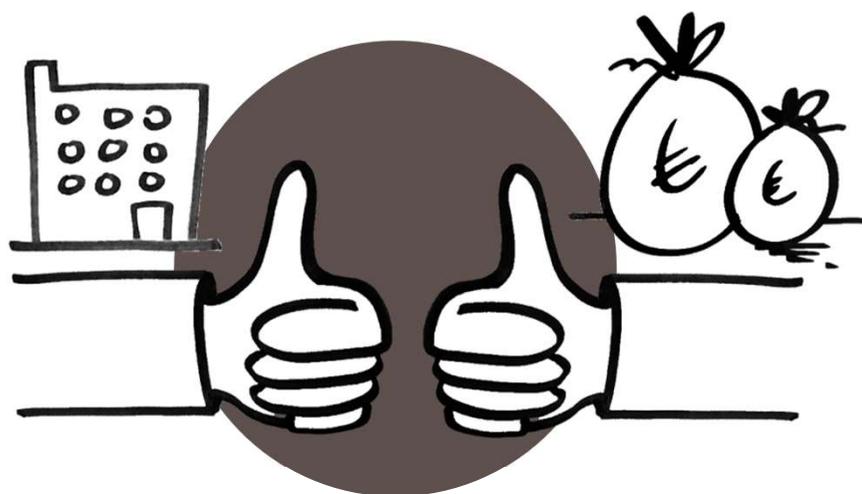
Une gamme de fonds propres adaptées aux tailles des entreprises et de leurs projets : Fonds Ecotech , Fonds Energie Environnement, Fonds Bois Eco-Matériaux, Fonds projets Industriels (SPI), Fonds de la PME à la GE, et le Fonds de Fonds Greentech/TEE

Une offre accompagnement

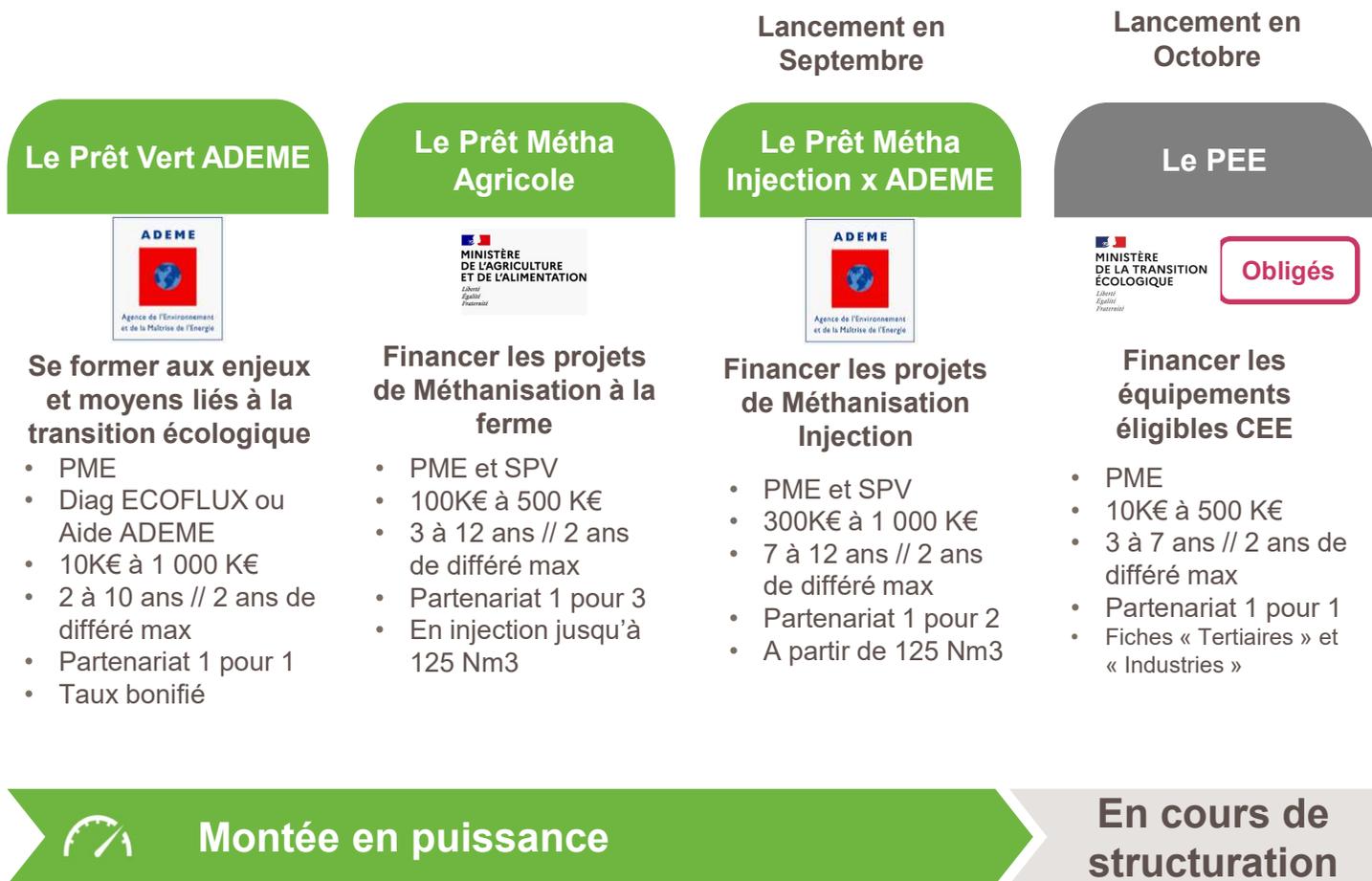
Avec le Diag Eco-flux, le VTE vert, l'accélérateur TEE, l'accélérateur décarbonation, le climatomètre, la communauté du Coq Vert...

01

Le continuum climat en financement



Le **Financement** renforce son offre autour des enjeux de climat et de transition



Le Prêt Vert ADEME : fiche produit



POURQUOI ?

Développé en partenariat avec l'ADEME, ce Prêt Vert a pour objectif **d'encourager les TPE et les PME à engager des projets de transition écologique et énergétique faisant suite à une aide de l'ADEME ou à un Diag Eco Flux** et visant à :

- optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière,) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- investir dans la mobilité « zéro carbone » des personnes et des marchandises
- innover pour mettre sur le marché des produits ou des services protecteurs de l'environnement ou favorisant la réduction de la consommation d'énergie, la limitation d'émission de gaz à effets de serre (en ce compris la dédieselisation) ;
- produire des énergies nouvelles

L'assiette du Prêt est composée par des investissements immatériels, des investissements matériels à faible valeur de gage, l'augmentation du BFR générée par le projet

QUOI ?

- **Montant** : de 10 000 € à 1 000 000 €
Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.
- **Durée** : de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum
- **Taux** : fixe préférentiel grâce à une aide de l'ADEME
- **Partenariat financier** : 1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois
- **Retenue de garantie** : 5%
- **Frais de dossier** : 0.40% min. du montant du Prêt
- **Assurance Emprunteur obligatoire**

Le Prêt Vert ADEME : fiche produit



POUR QUI ?

Le Prêt Vert ADEME s'adresse **aux PME selon la définition européenne** :

- quelle que soit leur forme juridique, à l'exclusion des SCI et des entreprises individuelles ;
- Localisées en France métropolitaine, ou dans les DOM/COM
- En exploitation depuis plus de 3 ans
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0
- En situation de pouvoir recevoir une aide « de minimis »
- Ayant bénéficié d'un diagnostic « Diag Eco-Flux » ou d'une aide de l'ADEME au cours des 3 dernières années

Sont exclues : les entreprises en difficulté au sens de la définition européenne, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière et agricole

Le Prêt Economies d'Énergie : fiche produit



Lancement
prévu :
octobre
2020

POURQUOI ?

Développé en partenariat avec les obligés du dispositif CEE, le Ministère de la Transition Ecologique ainsi que l'ADEME, ce Prêt a pour objectif **d'encourager l'efficacité énergétique des TPE et des PME** à et finance les objets suivants:

- Un ou des équipements éligibles aux **CEE des secteurs Tertiaire et Industrie**, conformément aux Opérations Standardisées en vigueur ;
- Et, dans la limite de 40% du montant du Prêt :
 - Les investissements matériels et immatériels qui présentent une faible valeur de gage, et notamment ceux qui permettent une optimisation des ressources et des process ;
 - La conception du produit ou du processus (étude de faisabilité, frais de personnels affectés, bureaux d'étude et d'ingénierie) ;
 - Les dépenses nécessaires à la réalisation des Opérations Standardisées (travaux, achats de services, essais, frais de mise au point des matériels et outillages).

QUOI ?

- **Montant** : de 10 000 € à 500 000 €
Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.
- **Durée** : de 3 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum
- **Taux** : fixe bonifié grâce aux ressources des obligés
- **Partenariat financier** : 1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois pour les prêts supérieurs à 100 000 €
- **Frais de dossier** : 0.40% min. du montant du Prêt
- **Assurance Emprunteur obligatoire**

Le Prêt Economies d'Energie : fiche produit



Lancement
prévu :
octobre
2020

POUR QUI ?

Le Prêt Economies d'Energie s'adresse **aux PME selon la définition européenne** :

- quelle que soit leur forme juridique, y compris aux SCI et aux entreprises individuelles ;
- Localisées en France métropolitaine, ou dans les DOM/COM
- En exploitation depuis plus de 3 ans
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0

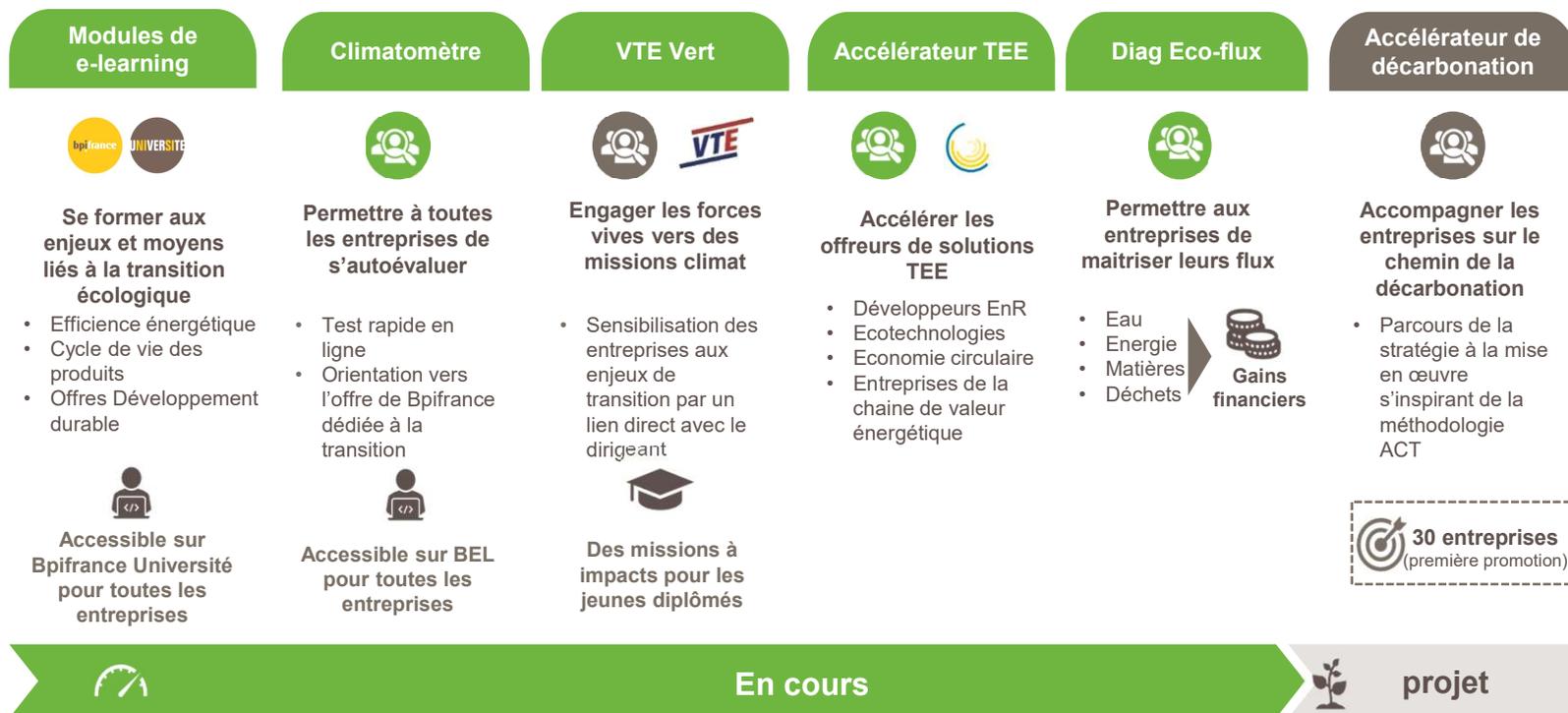
Sont exclues : les entreprises en difficulté au sens de la définition européenne, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière et agricole

02

Un continuum d'accompagnement amplifié



Un continuum d'accompagnement renforcé



La Communauté du Coq Vert



- **Une communauté pour entraîner**

- Réunir d'une part des Eclaireurs issus de TPE, PME et ETI ayant mené des actions concrètes et avancées portant sur la transition écologique de leur entreprise et qui acceptent de témoigner et d'autre part des entrepreneurs convaincus de la nécessité d'agir, ayant déjà entamé leur transition, et cherchant à être informés et accompagnés par leurs pairs
- Fédérer et faire résonner les communautés locales d'entrepreneurs engagés en faveur de la transition écologique
- Faire connaître les nouvelles solutions technologiques ou organisationnelles

- **Qui propose des outils concrets pour aider à la transition**

- Mise en relation : Réseau social, Partage d'expérience, Networking,
- Contenu de formation (présentiel, webinaire et e-learning) – Bpifrance Le Lab, Bpifrance Université et Experts de l'ADEME, et témoignages concrets de mise en œuvre de solution.
- Communication
 - Site Internet et Réseaux sociaux
 - Kit de communication : Charte graphique, Logo, Visuels, Signatures mél, Stickers, Pin's, Plaquettes, Flyers
 - Mise en avant des Eclaireurs, à travers des vidéos, des articles et des événements

La Communauté du Coq Vert



● Qui sont les membres ?

- Une TPE, PME ou Entreprise de Taille Intermédiaire
- Qui
 - A engagé un programme de transformation énergétique ou écologique ayant bénéficié au cours des 3 dernières années :
 - D'un soutien de l'ADEME : aide financière, formation, accompagnement TPE&PME gagnantes sur tous les coûts, ou
 - D'un soutien Bpifrance : Diag ECOFLUX, Accélérateur Transition Energétique ou de Transition, Prêt Vert, VTE Vert ou tout autre module d'accompagnement dédié à la transition écologique
 - D'un label reconnu – Cf ci dessous
 - Est un producteur d'énergie renouvelable – celle-ci devant représenter plus de la moitié des énergies produites ou,
 - Développe et fournit des solutions technologiques, industrielles ou organisationnelles aux entreprises en matière de transition écologique ou,
 - A fait l'objet d'une décision unanime de Bpifrance et de l'ADEME

Liste des labels reconnus

- ISO 14 001 et ses déclinaisons ENVOL et 123 Environnement ou EMAS
- ISO 50 001
- Tourisme : Clé verte, Eco-label européen, Green Globe
- Transport : Objectif CO2 et Charte CO2
- Restauration : Ecocook
- Imprimerie : Imprim'vert, Label ImpriFrance
- Banque : Greenfin
- Événementiel : Label "événement éco-engagé"
- Artisanat : Eco-défis
- RSE : Label Ecocert Entreprise Responsable, Lucie, Engagé RSE (AFNOR)
- Régional : Label Entreprises Eco-responsables de Bretagne



L'ACCOMPAGNEMENT – Focus Conseil – Diag Eco-Flux (1/2)

Un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux



Diag Eco-Flux propose un **accompagnement personnalisé** pour réaliser des économies durables, en réduisant les consommations d'Énergie, Matière, Eau et production de Déchets



POURQUOI ?

Le Diag Eco-Flux s'adresse aux dirigeants qui souhaitent **réaliser des économies et engager leur entreprise dans une relance économique respectueuse de l'environnement**. Ce programme s'inscrit dans le **Plan Climat** lancé par Bpifrance

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des sites, l'expertise de bureaux d'étude spécialisées en optimisation de flux.

Ce réseau d'experts conseil est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME. Composé d'intervenants reconnus pour leur expertise dans le domaine de la réduction des coûts énergie, matières, déchets et eau, **l'accompagnement se fait sur 12 mois**.

POUR QUI ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français
- Avec **un ou plusieurs sites** (usine, restaurant, commerce alimentaire, ...) qui comptent **entre 20 et 250 salariés***,
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Possibilité de faire jusqu'à 5 Diag Eco-Flux par groupe
- Exclusions : entreprises en « difficultés » selon définition Européenne.

*Possibilité d'avoir un Diag Eco-Flux pour les sites de plus de 250 salariés, sous réserve de vérification de la faisabilité par le bureau d'études



L'ACCOMPAGNEMENT – Focus Conseil – Diag Eco-Flux (2/2)

Un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux

ACCOMPAGNEMENT SIMPLE EN 4 ÉTAPES



ÉTAPE 1

ANALYSE DE VOS PRATIQUES

L'expert sélectionné mène l'analyse à vos côtés sur la base de vos informations. Vous repérez ainsi avec lui vos sources d'économies.



ÉTAPE 2

DÉFINITION D'UN PLAN D'ACTION

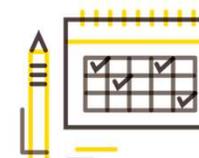
Personnalisé et chiffré, il vous permet d'anticiper les gains potentiels, c'est vous qui en validez la faisabilité avec l'expert.



ÉTAPE 3

MISE EN PACE DES ACTIONS

Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'actions en réalisant des points de suivi réguliers avec l'expert.



ÉTAPE 4

ÉVALUATION

A l'issue de l'accompagnement vous évaluez conjointement avec l'expert, ce qui vous permettra d'envisager d'autres actions

Lancement
1^{er}
septembre
2020

QUEL PRIX ?

Ce dispositif, financé par l'ADEME et opéré par Bpifrance, accompagne les entreprises dans la transition écologique en France

Le prix du Diag Eco-Flux dépend de la taille du site de l'entreprise visé par le dispositif.

Profitez de l'offre de lancement limitée** :

Effectif du site concerné par le Diag Eco-Flux	20 à 50	51 à 250*
Coût pour le site	1 000 € HT	1 500 € HT

*Possibilité d'avoir un Diag Eco-Flux pour les sites de plus de 250 salariés, sous réserve de vérification de la faisabilité par le bureau d'études

**Tarif valable jusqu'au 31 décembre 2021 et jusqu'à consommation de l'enveloppe

CONTACT

Site : <http://diagecoflux.bpifrance.fr>

Mail : diagecoflux@bpifrance.fr

03

Un renforcement de l'offre en fonds propres

Bpifrance

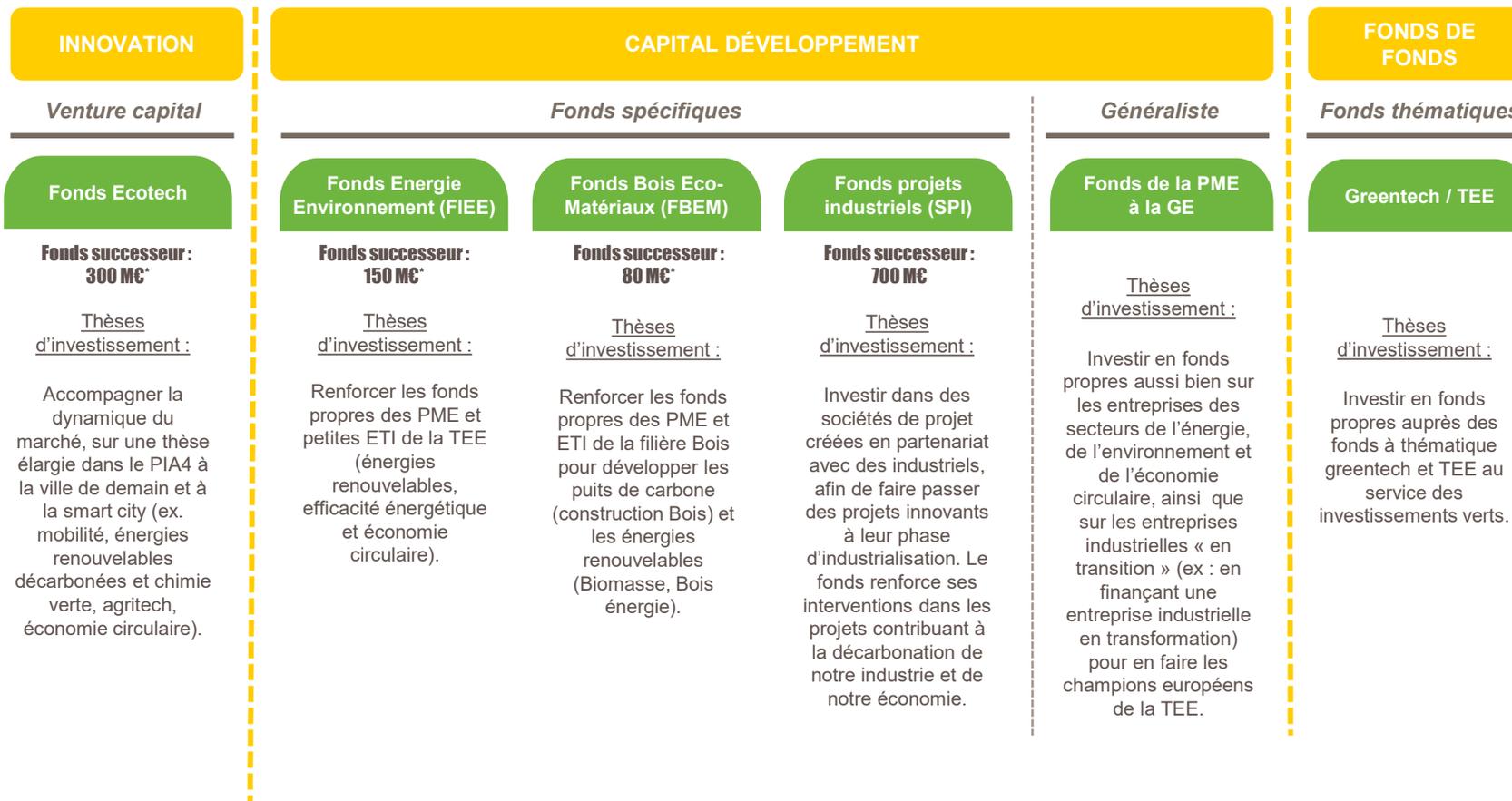


Investissement





L'Investissement renforce son offre autour des enjeux de climat et de transition



(*) : Montant non définitif des fonds successeurs

Fonds Ecotechnologies : Fiche produit



✓ CAPITAL RISQUE

POURQUOI ?

Créé en 2012, le FPCI Ecotechnologies vise à accompagner de jeunes sociétés innovantes à fort potentiel de croissance développant des technologies de rupture en faveur de la transition écologique et énergétique.

Les principales thématiques adressées par le Fonds sont les suivantes : **les énergies renouvelables décarbonées, la mobilité, l'économie circulaire, l'agriculture et la chimie verte.**

Avec des tickets d'investissement entre 2 M€ et 10 M€, ce fonds vise à accélérer le développement commercial, en France comme à l'étranger, de sociétés portant des technologies à fort potentiel de transformation.

QUOI ?

- **Taille du fonds** : 225 M€
- **Investisseur minoritaire en fonds propres**
- **Ticket d'investissement** : de 2 à 10 M€
- **Durée de vie du fonds** : 15 ans prorogable
- **Autres caractéristiques** : co-investissements, participation aux organes de gouvernance, accompagnement actif des participations dans des phases d'accélération

POUR QUI ?

- **Cibles** : PME innovantes françaises développant des technologies au service de l'environnement
- **Critères d'éligibilité** : potentiel de croissance et création de valeur, dimension innovante, contribution à la transition écologique et énergétique



Fonds Energie Environnement (FIEE) : Fiche produit



✓ CAPITAL DÉVELOPPEMENT

POURQUOI ?

La stratégie d'investissement du FIEE cible les acteurs de la filière de **l'économie circulaire**, de **l'efficacité énergétique** et des **énergies renouvelables**. Le fonds les accompagne dans le financement de leur développement, leurs opérations de transmission et la transformation de leurs modèles économiques.

Avec des tickets de 0,5 M€ à 7 M€, ce fonds est destiné à accompagner les acteurs de la TEE dans le financement de leur développement (organique ou croissance externe), leurs opérations de transmission et la transformation de leurs modèles économiques, et ce dans le but de faire émerger des **ETI de taille significative**.

QUOI ?

- **Investisseur minoritaire en fonds propres et/ou quasi fonds propres**
- **Ticket d'investissement** : de 500 k€ à 7 M€*
- **Durée de vie du fonds** : 12 ans + 2 ans + 2 ans
- **Autres caractéristiques** : Co-investissement souhaitable, investisseur agile, réactif, socialement responsable et animé par l'intérêt général
- **Taille du fonds** : 150 M€*

POUR QUI ?

- **Cibles** : PME et ETI de la TEE
- **Critères d'éligibilité** : au moins 2 M€ de CA, au moins 2 ans d'ancienneté, rentable



(*) : Fonds FIEE successeur annoncé
(**) : Possibilité de monter à 10M€ / an

Fonds Bois Eco Matériaux (FBEM) : Fiche produit



✓ CAPITAL DÉVELOPPEMENT

POURQUOI ?

Créé en 2020, le **Fonds Bois & Eco-Matériaux (Fonds Bois 3)**, s'inscrit dans la **continuité des Fonds Bois de 1ère et 2ème** génération. Il entend poursuivre son action en accentuant le développement des **puits de carbone** et le développement des **énergies renouvelable** en soutenant les filières de la **construction bois**, la 1ère et 2ème transformation, la biomasse en France. Le fonds s'ouvre également à la transformation des matériaux biosourcés et au papier & carton.

L'objectif du fonds est d'accompagner la filière Bois et **l'essor des matériaux biosourcés** dans un moment crucial de leur développement notamment pour leurs marchés avals (construction, emballages, meubles et agencement, etc.). Avec une pression de plus en plus forte pour la prise en compte des **enjeux climatiques** et **environnementaux**, ces marchés devraient intégrer une part croissante de bois et d'éco-matériaux, en s'appuyant sur une ressource écologique, abondante et exploitable en proximité.

(*) : Fonds en cours de levée

(**) : Possibilité de monter à 10M€ / an

QUOI ?

- Investisseur minoritaire en fonds propres et/ou quasi fonds propres
- Ticket d'investissement : de 500 k€ à 7 M€**
- Durée de vie du fonds : 15 ans + 1 ans + 1 ans
- **Autres caractéristiques** : Un engagement sur le moyen ou long terme, un horizon de sortie flexible, des moyens significatifs pour réinvestir, investisseur agile, réactif, socialement responsable, animé par l'intérêt de la filière, adapté aux contraintes des entreprises familiales.
- Taille du fonds : 80 M€*

POUR QUI ?

- **Cibles** : PME et ETI dans la 1ère et 2ème transformation, emballages bois, construction bois, agencement, ameublement, bois énergie, papier carton et autres produits biosourcés & innovation du bois
- **Critères d'éligibilité** : au moins 5 M€ de CA, rentable sur 2 des 3 derniers exercices

8 VERTICALES



1ère Transformation du bois et des autres matériaux biosourcés



Emballages Bois



Construction Bois et Biosourcée



Agencement



Autres produits biosourcés & innovation du bois



Papier & Carton



Bois énergie



Meubles

Fonds Projets Industriels SPI : Fiche produit



✓ CAPITAL DÉVELOPPEMENT

POURQUOI ?

Le fonds d'investissement « SPI ou Sociétés de Projets Industriels » concentre son action sur la phase d'industrialisation d'une technologie en accompagnant la première industrialisation d'une technologie innovante en France.

Il a vocation à participer au développement (i) des projets industriels les plus porteurs de perspectives d'activité et d'emploi pour les filières industrielles françaises, et (ii) des projets qui œuvrent directement en faveur de la transition écologique et énergétique.

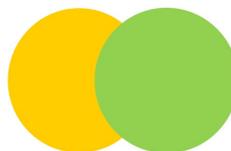
SPI soutient ainsi des actions sectorielles contribuant directement à la transition écologique et énergétique : mobilité, production et gestion de l'énergie, chimie, matériaux, usine du futur, etc.

QUOI ?

- **Investisseur minoritaire en fonds propres**
- **Ticket d'investissement** : de 10 à 140 M€
- **Autres caractéristiques** : privilégie la création d'une société de projet de plein exercice, apports en nature qui doivent nécessairement être associés à des apports en numéraire (au moins un tiers des apports), partenaire de long terme
- **Durée de vie du fonds** : 16 ans
- **Taille du fonds** : 800 M€

POUR QUI ?

- **Cibles** : intervention auprès d'une grande diversité d'acteurs (français, internationaux, de la start-up aux grands groupes)
- **Critères d'éligibilité** : potentiel de croissance et créateur de valeur, contribution à la transition écologique et énergétique, création d'emploi



Fonds Généraliste PME à GE de la TEE : Fiche produit

✓ CAPITAL DÉVELOPPEMENT

POURQUOI ?

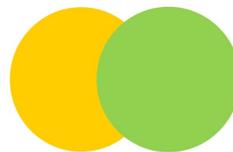
- Les fonds généralistes du Capital Développement peuvent investir en **fonds propres et quasi fonds propres** dans **tout type d'entreprise** (PME, ETI, GE) issues du **secteur de la transition et/ou en transition, sans limite de taille ou de ticket**
- Ces investissements et réinvestissements sur des périodes longues permettent de **développer et soutenir les champions français et européens de la TEE et/ou en transition**

QUOI ?

- **Investisseur minoritaire en fonds propres et/ou quasi fonds propres**
- **Ticket d'investissement** : de 500 k€ à 500 M€+

POUR QUI ?

- **Cibles** : PME, ETI et GE des secteurs de l'énergie, de l'environnement, de l'économie circulaire et industriels en transition
- **Autres caractéristiques** : Un accompagnement des entreprises de la TEE de la PME à la GE, un engagement sur le moyen ou long terme, des moyens significatifs pour investir et réinvestir et soutenir la transition



**CLIMAT CHERCHE
PATRONS
MILITANTS**





LE PLAN TOURISME

Une offre financement

Avec
Le Prêt Tourisme
Le prêt Relance Tourisme

Une offre pour renforcer ses fonds propres

Une gamme pour tous les besoins :
L'Offre OC Fast
L'offre FIT2

Une offre accompagnement

Avec le Diag 360 Rebond, l'offre en e-learning; l'Accélérateur
Tourisme promo 2

Qu'est-ce que le Plan Relance Tourisme ?

- Pour soutenir les acteurs de la filière Tourisme, Bpifrance et la Banque des Territoires, en collaboration avec les Ministères de l'Économie et des Finances et de l'Action et des Comptes Publics, et les Régions de France ont développé une plateforme pour permettre à chaque entreprise d'identifier les différentes aides dont elle peut bénéficier.
- En fonction des différents critères (secteur d'activité, taille, région etc..), l'entreprise est redirigée vers les plateformes d'aides existantes et peut ainsi formuler ses demandes.
- Un communiqué de presse du Gouvernement du 10 juin 2020 précise les activités concernées par ces aides.

GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

bpi**france**

BANQUE des
TERRITOIRES



Qu'est-ce que le Plan Relance Tourisme ?

Pour soutenir les acteurs de la filière Tourisme, Bpifrance et la Banque des Territoires, en collaboration avec les Ministères de l'Économie et des Finances et de l'Action et des Comptes Publics, et les Régions de France ont développé une plateforme pour permettre à chaque entreprise d'identifier les différentes aides dont elle peut bénéficier. En fonction des différents critères (secteur d'activité, taille, région etc.), l'entreprise est redirigée vers les plateformes d'aides existantes et peut ainsi formuler ses demandes. [Un communiqué de presse du Gouvernement du 10 juin 2020](#) précise les activités concernées par ces aides.

Quel est l'objectif de ce plan ?

Avec un poids dans le PIB de près de 9 % et près de 2 millions d'emplois directs et indirects, le tourisme est une filière essentielle et représente l'un des premiers secteurs de l'économie française.

Ce plan a pour ambition de toucher près de 9 000 acteurs du secteur

- 7 500 pour Bpifrance
- 1 500 pour la Banque des Territoires

L'intervention de Bpifrance, d'une part, et de la Banque des Territoires, d'autre part, est fondée sur un principe de complémentarité de l'action des deux entités, au regard de leurs mandats respectifs et de leurs relations historiques avec chacun des acteurs de la filière.

La Banque des Territoires intervient en fonds propres et en dette à long terme additionnelle à la fois dans les projets immobiliers et d'infrastructures (SEM, SEMI, foncières dédiées) mais aussi, au cas par cas, au capital des sociétés de la filière, y compris exploitantes, ayant un fort caractère territorial et / ou public.

Bienvenue sur le site du Plan Relance Tourisme

Remplissez ces informations et vérifiez votre éligibilité aux aides qui vous concernent :

Quel est votre secteur d'activité ?

Hôtellerie

Restauration

Événementiel

Cafés

Sport

Culture

Tourisme

Activités annexes

Quelle est la typologie de votre entreprise ?

Micro-entreprise (sans salariés)

TPE dont micro-entreprise (moins de 10 salariés)

PME classique (10 à 250 salariés)

PME de type entreprises publiques locales (SEM, SPL et SEMOP)

ETI (250 à 5 000 salariés)

Grande Entreprise (+ 5 000 salariés)

Association (ayant une activité commerciale)

Collectivités territoriales

Votre structure a été immatriculée ... ?

Avant le 1er janvier 2019

Après le 1er janvier 2019

Votre région

Veillez choisir une région

Valider

Quel est l'objectif de ce plan ?

- Avec un poids dans le PIB de près de 9 % et près de 2 millions d'emplois directs et indirects, le tourisme est une filière essentielle et représente l'un des premiers secteurs de l'économie française.
- Ce plan a pour ambition de toucher près de 9 000 acteurs du secteur :
 - ⑩ **7 500 pour Bpifrance**
 - ⑩ **1 500 pour la Banque des Territoires**
- L'intervention de Bpifrance, d'une part, et de la Banque des Territoires, d'autre part, est fondée sur un principe de complémentarité de l'action des deux entités, au regard de leurs mandats respectifs et de leurs relations historiques avec chacun des acteurs de la filière.

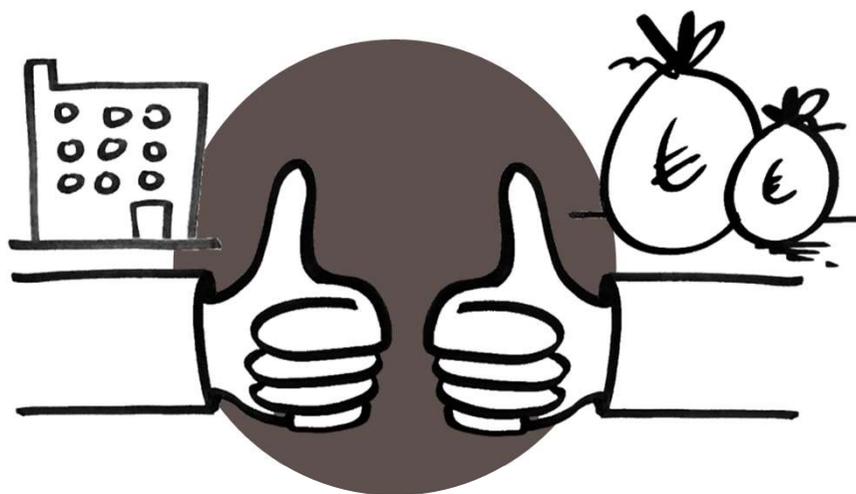
Une complémentarité d'action

- La **Banque des Territoires** intervient en fonds propres et en dette à long terme additionnelle :
 - ⑩ **A la fois dans les projets immobiliers et d'infrastructures (SEM, SEML, foncières dédiées),**
 - ⑩ **Mais aussi, au cas par cas, au capital des sociétés de la filière, y compris exploitantes, ayant un fort caractère territorial et / ou public.**
- **Bpifrance** intervient en financement de la filière, d'une part, et en fonds propres et quasi fonds propres, d'autre part, auprès des exploitants touristiques (entreprises, opérateurs), des TPE aux grandes entreprises cotées.

02

L'offre de financement

Bpifrance



Financement

FINANCEMENT : Prêt Tourisme et Prêt relance tourisme

QUOI ?

- Les Prêts **Tourisme** et **Relance Tourisme** s'adressent aux **TPE, PME, ETI** exerçant dans le secteur du **Tourisme**, rencontrant un besoin de trésorerie lié à la situation conjoncturelle actuelle, permettant ainsi de résoudre des tensions de trésorerie passagères (et non structurelles) dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.
- Le Prêt **Tourisme** favorise également le renouvellement de l'offre du secteur en finançant les dépenses nécessaires au développement de l'activité (notamment dans une démarche de développement durable) et la transmission via rachat de titres ou de fonds de commerce.
- Il sont réalisés en partenariat avec la Banque des Territoires

POUR QUI ?

- TPE, PME, ETI selon définition européenne,
- Possédant 24 mois de bilan minimum. Située en Métropole et Drom, Com
- Secteur du Tourisme (comprenant l'hébergement, la restauration, les loisirs, les voyages et les transports touristiques, le patrimoine, l'événement, etc.), sauf les entreprises en difficultés au sens de la réglementation Européenne.

- **Montant :**
 - **Prêt Tourisme de 50.000 € à 2.000.000 €¹**
 - **Prêt Relance Tourisme de 50.000 € à 800.000 €¹**
1/ Les deux prêts sont cumulables dans la limite de 5 000 M€ tout prêt tourisme confondu par groupe ;
- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**.
- **2 à 12 ans**, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 36 mois maximum selon la durée de remboursement.
- Taux fixe.
- Le Prêt **Tourisme** bénéficie d'une aide d'Etat relevant du régime *de minimis*
- Le Prêt **Relance Tourisme** bénéficie d'une aide d'Etat relevant du régime SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19

03

L'offre d'investissement

Bpifrance



Investissement

FONDS PROPRES : Fonds Avenir Soutien Tourisme (FAST)

QUOI ?

- Le **FAST** s'adresse aux Entreprises exerçant dans le secteur du Tourisme dans son ensemble afin de leur offrir une solution de financement en **quasi-fonds propres (Obligations Convertibles)** mobilisables dans des délais courts.

- Objectifs :

10 **Montant** : Financement du redéploiement d'entreprises dont les fondamentaux pré-crise sont sains mais qui ont été confrontées à un arrêt brutal suite à la crise Covid-19;

10 **Soutien d'entreprises du Tourisme** dans leur développement et dans la préparation aux grands défis et transformations qui les attendent (transformation digitale, Transition Ecologique et Energétique, évolution des normes sanitaires, reconquête des clients notamment la clientèle internationale).

10 **de 50 K€ à 400 K€**

- Emission des Obligations Convertibles (OC) en 3 tranches, ayant des maturités in fine à **6, 7 et 8 ans** respectivement, afin d'étaler la sortie
- Rémunération des OC décomposée entre des intérêts annuels et une Prime de Non-Conversion

POUR QUI ?

- Exploitants touristiques dans ses 5 composantes : hébergement, restauration, voyagistes, acteurs du loisir, solutions pour le tourisme
- Société constituée sous forme de SA ou SAS et disposant d'au moins 3 ans d'existence (exceptions possibles)
- Chiffre d'affaires minimum de 0,5 M€
- Société saine avant la crise sanitaire, EBITDA positif (hors 2020)
- Pas d'investissement dans les entreprises dans lesquelles Bpifrance ou un fonds géré par Bpifrance est déjà investisseur
- Entreprises représentant un enjeu en matière d'emplois, d'innovation métier, de savoir-faire des équipes, de dynamique globale et territoriale

Pour tout renseignement, contactez votre Direction Régionale.

FONDS PROPRES : Fonds France Investissement Tourisme 2 (FIT 2)

QUOI ?

- Le **FIT2** vise le financement du redéploiement des entreprises du tourisme qui ont été confrontées à un arrêt brutal suite à l'impact de la crise sanitaire Covid-19 mais dont les fondamentaux restent pérennes sur le long terme.
- Objectifs :
 - ⑩ Accompagnement des PME et petites ETI, en leur offrant une solution de financement en fonds propres et quasi-fonds propres mobilisables dans des délais courts.
 - ⑩ Financer le redéploiement d'entreprises dont les fondamentaux pré-crise sont sains mais qui ont été confrontées à un arrêt brutal suite à la crise Covid-19.
 - ⑩ Soutenir les défis et les exploitants du Tourisme dans leur développement et dans la préparation aux grands transformations qui les attendent : transformation digitale, Transition Ecologique et Energétique, évolution des normes sanitaires, reconquête des clients notamment clientèle internationale.
 - ⑩ Participer à la consolidation du secteur.

COMMENT ?

- Tickets d'investissement généralement compris entre **400 K€ et 7 000 K€**, selon les besoins et la structuration de l'opération.
- Investissement **minoritaire en fonds propres et/ ou en quasi-fonds propres**.
- **Co-investissement et cofinancement** au cas par cas.
- **Due diligences usuelles en la matière jugées satisfaisantes**.
- Mise en place de diverses mesures d'**accompagnements au cas par cas**.
- **Participation à la gouvernance** au cas par cas.

04.

L'offre d'accompagnement



ACCOMPAGNEMENT



Le module 360 rebond Tourisme

- Vous voulez revoir votre stratégie à la lumière des bouleversements et remobiliser vos équipes ?
- Le module d'entrée 360 Rebond Tourisme, opéré par le binôme formé d'un Responsable Conseil Bpifrance et d'un des consultants indépendants du vivier Bpifrance, vous permet de traquer les opportunités et reclarifier votre projet d'entreprise.
- Pour qui ? Pour les PME clientes ou non clientes Bpifrance, à l'exclusion des entreprises en difficulté.

15 heures d'E-Formation Rebond

- *Pour apporter des clefs pour redémarrer et rebondir en 5 modules (3 heures minimum par module) :*
 - *Adaptez votre stratégie aux évolutions du marché*
 - *Sécurisez et adaptez votre modèle financier*
 - *Sécurisez vos opérations en phase de rebond*
 - *Ventes et Marketing : 5 axes clés pour s'adapter rapidement en période de crise*
 - *Adaptez l'organisation et le mode de management*
- *Informations et inscription gratuite :*
www.bpifrance-universite.fr/formation/preparez-et-activer-votre-rebond

L'Accélérateur : un programme d'accompagnement sur mesure

Accompagner la reprise et la transformation des business model

L'Accélérateur : conseil, formation et mise en réseau



Contours de la promotion :

- **30 PE et ME** de la filière Tourisme & Loisirs : hébergement, restauration, voyagistes, croisiéristes, acteurs des loisirs et de l'événementiel, solutions pour le tourisme...
- Dont le CA est compris entre **2 et 20 M€** et comptant de préférence au moins **10 personnes**
- D'au moins **3 ans d'existence**
- Emmenée par un dirigeant ambitieux qui a la main sur ses orientations stratégiques

Lancement : 7 ou 9 décembre 2020



Conseil

- 12,5 à 20 jours de conseil selon la taille de l'entreprise :
- Un diagnostic 360 (entre 2,5 jours pour les PE et jusqu'à 10 jours pour les ME)
- Nourri par les résultats de l'autodiagnostic Rebond tourisme
- Et la possibilité d'utiliser jusqu'à 10 jours de conseil au choix



Formation

- Un mix de e-learning et de 5 séminaires d'une journée en présentiel, synchronisé avec les temps forts du conseil
- Ponctué de quiz d'autodiagnostic et de validation des acquis
- Du théorique le matin et du codéveloppement l'après midi



Mise en relation

- L'entrée dans la communauté des Accélérés de Bpifrance, animée via TRIBU
- 2 soirées de team-building
- Des points réguliers avec le responsable de mission pour tirer parti de l'ensemble des leviers de l'Accompagnement



LE PROGRAMME

« SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE MODERNISATION »

Une convention pour des AAP sur 5 thématiques :
Auto, Aero, Territoire d'Industrie, Santé, Secteurs critiques

UNE OFFRE EN FONDS PROPRES RENFORCEE

Le Fonds Avenir Automobile

LE PLAN DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE MODERNISATION- VOLET REGIONAL

Plan TERRITOIRES D'INDUSTRIES

Pré-sélection par l' Etat et la Région
Instruction et mise en place par le réseau Bpifrance en région
Décision Etat



Enveloppe de subventions : 150 m€ - ouvert jusqu'à consommation totale de l'enveloppe

CIBLES

- Ouvert à toutes les régions mais priorité aux signataires Territoires d'Industrie
- Projet mature mise en place dans les 2 ans

Min dépense 400ke

- Financement d'immobilisations incorporelles (logiciels, brevets,), d'infrastructures, de foncier, d'immobilier, d'équipements et de machines, de dépenses d'industrialisation et d'amélioration énergétique et environnementale des outils de production et dépenses de prestation de conseil associé.
- Toutes tailles d'entreprises

CRITERES DE SELECTION

- **Pertinence du projet industriel**, au regard de la stratégie de développement économique du territoire
- **Retombées économiques et sociales**, directes ou indirectes du projet (impacts sociétaux)
- **Maturité du projet**, Viabilité et réalisme technique, économique et financier et capacité à démarrer rapidement.

Modalité d'octroi : via la plateforme »démarche simplifiée »

Dépôt des dossiers sur le site internet: <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/> plateforme « démarche simplifiée »

PLAN SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE MODERNISATION – VOLET NATIONAL

PRE SELECTION ET DECISION DGE - INSTRUCTION, AVIS ET MISE EN PLACE PAR BPIFRANCE

UN SEUL SITE DE DEPOT DES AAP . <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

Plan AERO

Enveloppe subventions 100 m€ /Ouvert fin 17 11 2020

CIBLES

Entreprises toutes tailles – assiettes min de 200 k€ - pas de maximum

Pour : projets de diversification, de modernisation et de transformation écologique de la filière aéronautique

Modalités d'octroi

Dépôt

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

Plan AUTO

200 M€ /ouvert – fin 17 11 2020

CIBLES

Entreprises toutes tailles – assiettes min de 200 k€ - pas de maximum

Pour : projets de diversification, de modernisation et de transformation écologique de la filière automobile

Modalités d'octroi

Dépôt

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

Plan SECTEURS CRITIQUES- RESILIENCE : 100M€

Ouvert – fin 17 11 2020

Instruction, avis et mise en place par Bpifrance - Décision DGE

Secteurs critiques

AAP :

Cibles:

Entreprises toutes tailles – assiettes min de 1M€ - pas de maximum

Pour :

Secteurs critiques

Santé/Agro-alimentaire

Electronique

Intrants essentiels de l'industrie

Projets de diversification, de modernisation et de transformation écologique de maillons essentiels des chaines industrielles

Modalités d'octroi

Dépôt

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

5G

Cibles:

- Subventions directes pour financer des plateformes d'expérimentation de la technologie 5G, en vue d'accélérer les applications industrielles garantissant la création de valeur en France...
- Travaux de Recherche, développement de plateforme, et projets d'expérimentation

Modalités d'octroi

Dépôt

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

LE FONDS AVENIR AUTOMOBILE*

POURQUOI ?

Créé en 2009 et doté par Renault, PSA et Bpifrance, le FAA (Fonds d'Avenir Automobile) a pour mission de contribuer au développement et à la consolidation des équipementiers stratégiques pour la filière automobile, afin de faire émerger des équipementiers plus grands, plus rentables et capables de nouer des partenariats durables avec les constructeurs.

Le FAA a vocation (i) à faire émerger des leaders capables de consolider la filière (ii) à accroître la présence des équipementiers français sur les marchés en croissance à travers des acquisitions (iii) à accompagner les équipementiers dans des projets de diversification crédibles (iv) à accompagner l'investissement en R&D afin de développer des sociétés technologiques à fort potentiel permettant de contribuer à l'automobile du futur et enfin (v) à assurer la transmission et la pérennité des sociétés souvent familiales.

QUI CONTACTER ?

contact-faa@bpifrance.fr

QUOI ?

- **Investisseur minoritaire en fonds propres ou quasi-fonds propres ; participation aux organes de gouvernance**
- **Ticket d'investissement** : de 2 à 50 M€
- **Autres caractéristiques** : Equipe dédiée à l'automobile qui connaît les enjeux de la filière ; Apport des souscripteurs qui donnent un avis consultatif
- **Durée de vie du fonds** : jusqu'en 2027
- **Taille du fonds** : 525 M€

POUR QUI ?

- **Cibles** : Equipementiers automobiles rentables de rang 1 et 2
- **Critères d'éligibilité** : Rentabilité, potentiel de croissance, capacité à consolider la filière

*Le successeur du FAA (le FAA 2) devrait être opérationnel en janvier 2021 avec une dotation de 530M€



TOUCH !

C'est un plan stratégique dont l'ambition est *d'amplifier l'action de Bpifrance* au service des entreprises de la French Touch avec :

Une offre financement

Le Prêt Industrie Créative

Le financement de l'innovation dans le secteur des industries créatives .

Une offre pour renforcer ses fonds propres

LE POLE ICC

Capital risque, capital développement et capital transmission.

Une offre accompagnement

les accélérateurs :

Mode et Luxe 2

L'accélérateur jeux-Vidéo

L'accélérateur Cinema-audiovisuel

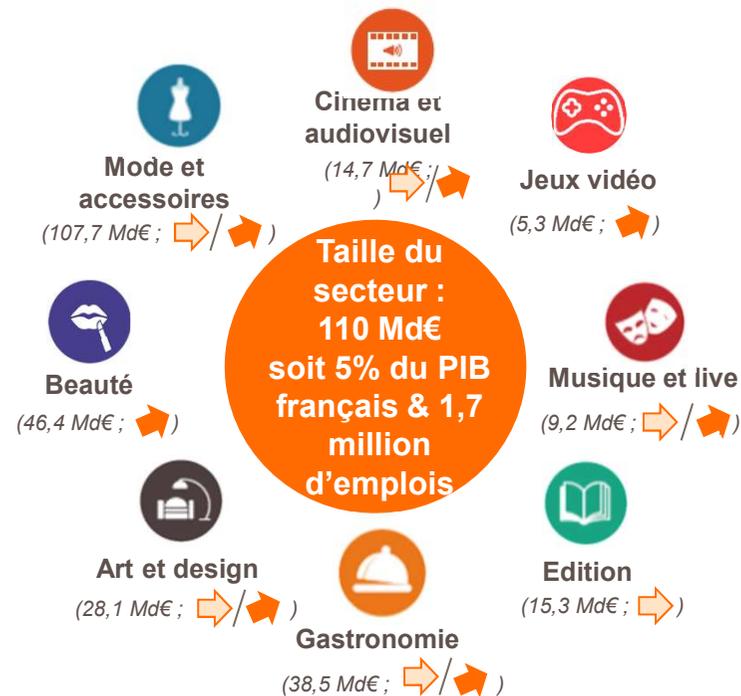
Une offre pour l'international

Missions 2021 et 2022 FT Shangai, Dubaï, Nigéria,

La French Touch, qu'est-ce que c'est?



La French Touch regroupe 8 verticales, formant un ensemble puissant, rayonnant et performant



- Les Industries Culturelles & Créatives regroupent des **secteurs de premier plan** pour la France, **en termes de poids et d'image**, et sont indispensables à la fois à **notre économie** et à notre **rayonnement à l'international**
- Elles ont pour **dénominateur commun le talent créatif, le savoir faire, la marque et des enjeux transversaux**
- Chaque secteur a néanmoins ses **spécificités**, du fait de la diversité des dynamiques de marché et des modèles économiques

Pourquoi un plan Touch?

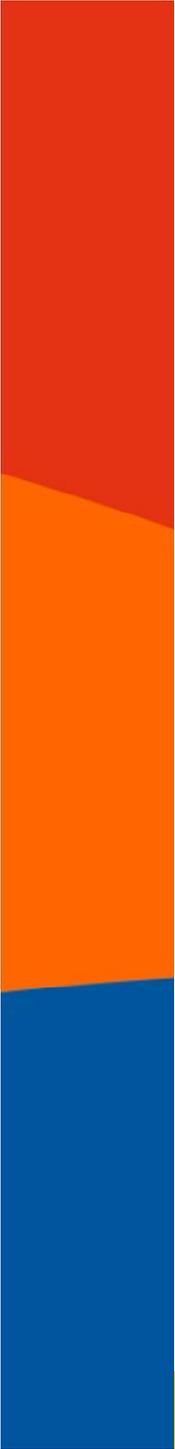
Un projet client-centrique et collectif, incluant tous les métiers & fonctions transverses de la banque

Un plan
reposant sur
3 piliers forts

- 1 • **Une vision stratégique et systémique des ICC**, définissant le périmètre d'action, la typologie d'acteurs visés et les leviers de transformation clés à adresser pour l'ensemble des secteurs de la French Touch
- 2 • **Un continuum sans couture de financement, d'accompagnement et d'investissement**, en articulation avec l'ensemble des partenaires publics et privés de la place - ainsi que des **outils et processus** pour améliorer l'efficacité de ce continuum
- 3 • **Une équipe, animée et pilotée**, pour articuler ce plan en interne, **impliquant tous les acteurs & métiers de la banque**, au service des entreprises de la French Touch

L'ambition du plan est :

- **d'accompagner et d'accélérer la croissance des ICC françaises** en mettant en synergie tous les lignes de métiers & ressources de Bpifrance
- de permettre aux ICC françaises **d'affirmer leur positionnement à l'international et de rayonner dans le monde**

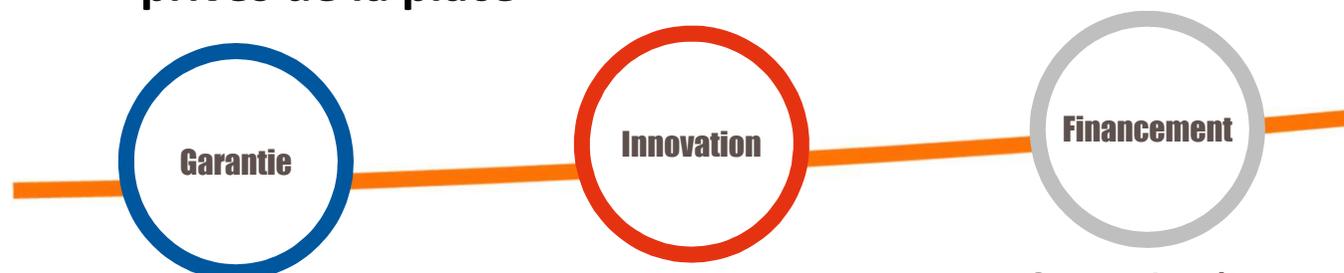


2. L'OFFRE DE FINANCEMENT

Un continuum de financement au service de la French Touch



... qui s'articule avec l'ensemble des partenaires publics et privés de la place



- Garantie classique des prêts bancaires (TPE/PME)
- Garantie renforcement de trésorerie
- Prêts Garantie d'Etat
Prêt garanti par l'État



- Bourses French Tech
- Aides à la faisabilité & Avances
- Prêts Innovation & Amorçage
- Dispositifs de sauvegarde systémique : PGE Soutien Innovation & French Tech Bridge
- Convention Partenariat Bpifrance / CNC (RIAM)

- Gamme de prêts classiques avec ou sans garantie, pour entreprises de toutes tailles
- Dispositif de sauvegarde systémique : prêts Atout, prêts Rebond régional etc.
- **NEW French Touch** Prêt Industries Créatives PIC Covid-19 pour soutenir la trésorerie des entreprises ICC fragilisées par la conjoncture



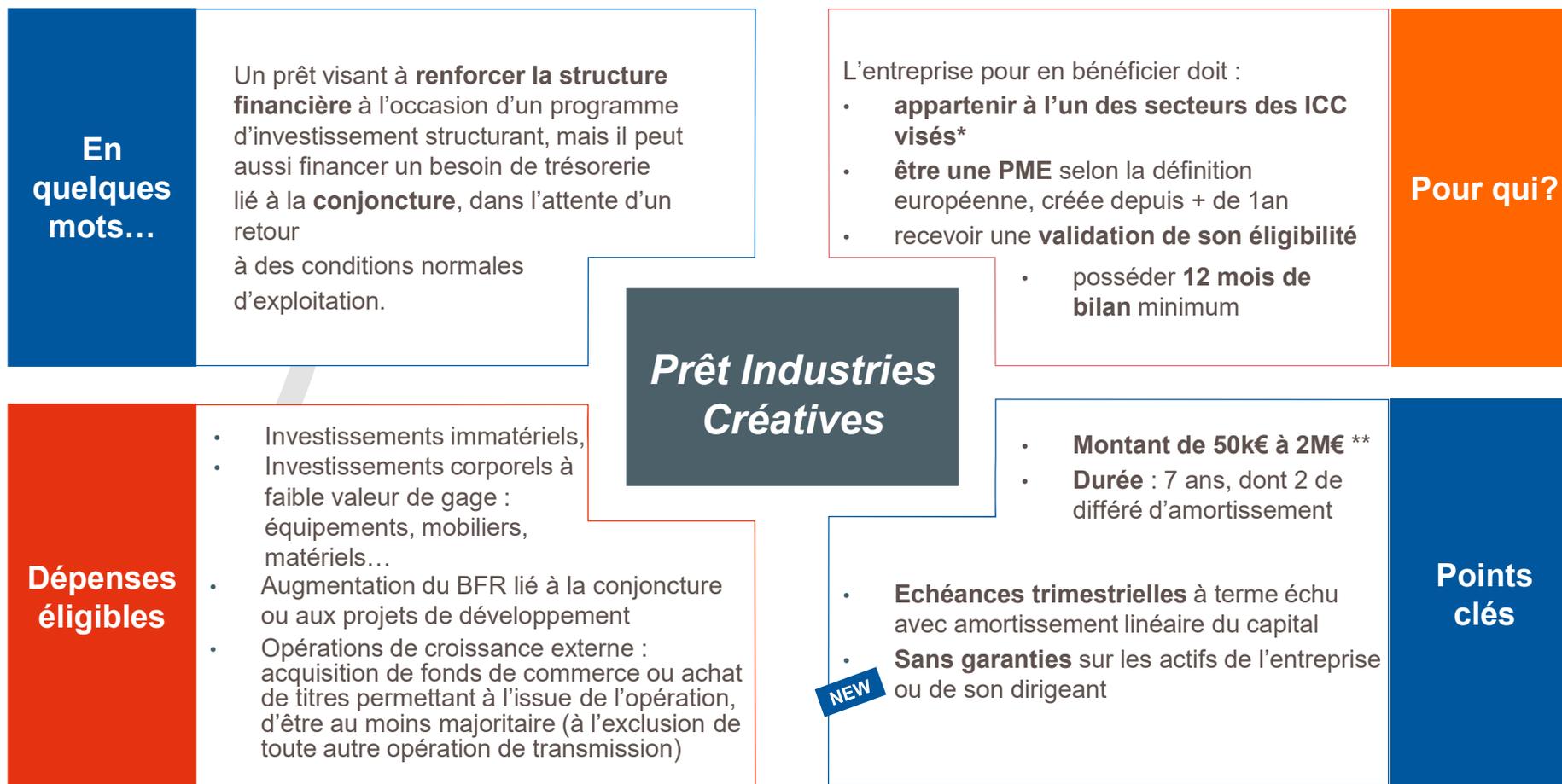
Etc.

En support de ces outils : une montée en compétence de tous les métiers Bpifrance pour accompagner les besoins de financement de ces filières

Financer la French Touch ?

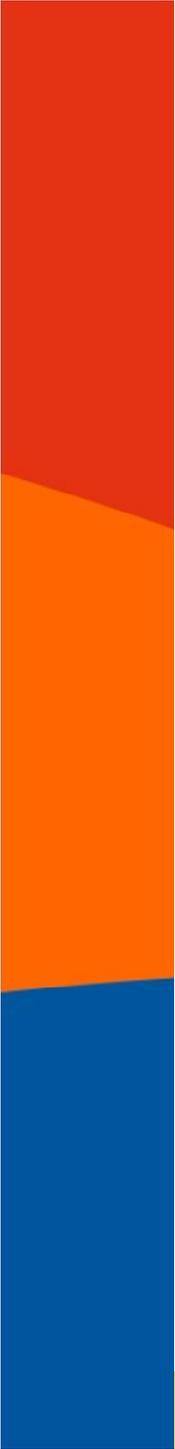
Avec le PIC, en complément des dispositifs traditionnels

Réalisé en partenariat avec



* Cf. liste de 48 codes NAF, de prix et labels (dont EPV) et de Crédits d'impôts ou taxes liés aux ICC - Exclusions : SCI, EI, les entreprises en difficulté au sens de la réglementation Européenne, entreprises en procédure de conciliation et mandat ad hoc, etc.

** dans la limite des FP propres et quasi propres de l'emprunteur et associé en priorité à un financement extérieur



3. L'OFFRE D'INVESTISSEMENT

Une accélération des investissements en fonds propres

Le Pôle ICC présente une couverture globale en fonds propres

- Des opérations sur toute la trajectoire de développement des entreprises : du capital risque au capital transmission, en passant par le capital développement
- Des investissements minoritaires, de long terme, avec des tickets unitaires allant de 300 000€ à 12 M€ - ainsi que la capacité à adresser des tickets plus importants via d'autres pôles Bpifrance
- Un triple play différenciant : une équipe dédiée ayant une forte expertise sectorielle, des interactions régulières avec l'écosystème ICC, un accompagnement smart money (mise en relation, accompagnement stratégique etc.)

Récent déploiement du fonds Tech & Touch

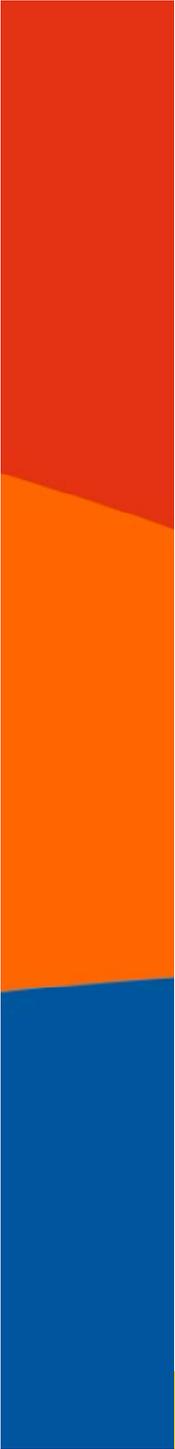
- dédié aux **start-ups des ICC**
- venant compléter la couverture du pôle ICC (opérations de seed capital)
- ayant un **modèle à la fois créatif et innovant** (innovation technologique, d'usage ou de modèle économique)



Objectif : assurer l'émergence de nouvelles marques ou projets créatifs et **accompagner le développement** des start-ups Tech & Touch

Déjà de nombreux investissements en 2020 dans les ICC

Complétant un portefeuille ICC d'une trentaine d'investissements parmi ceux-ci...



4. L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT



Des dispositifs d'accompagnement dédiés aux ICC

Bpifrance propose des services d'accompagnement individuels et collectifs :

- Le développement d'**outils et de programmes dédiés au secteur** : missions de conseil, formation, mise en réseau
- Des **programmes d'accélération** proposant un accompagnement sur mesure
- Un **Hub Touch** lancé récemment avec l'intégration des premières participations
- Un **partenariat avec le label**

3 ACCÉLÉRATEURS POUR LA FRENCH TOUCH :

**accélérateur
MODE & LUXE**



2^{ème} promotion
Mars 2021

**accélérateur
JEUX VIDÉO**



En partenariat avec


Nouveau
Avril 2021

**accélérateur
CINÉMA
AUDIOVISUEL**



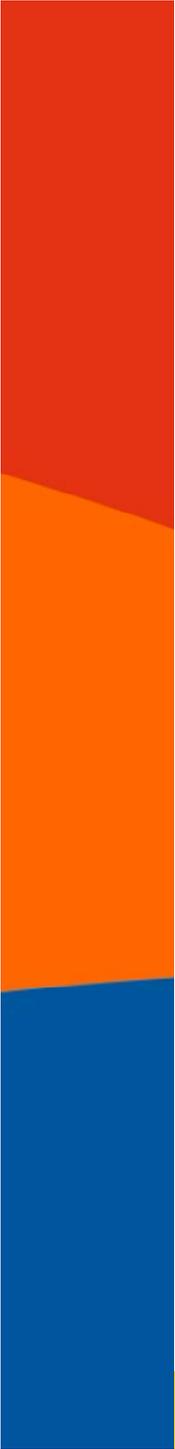
En partenariat avec



Nouveau
Avril 2021

*Des programmes d'une durée de 1 an (5 séminaires dispensés par une grande école), accueillant des promotions de 20 à 30 entreprises à fort potentiel, de plus de 3 ans d'existence, avec un CA compris entre 2M€ et 12M€**

**Exception pour l'Accélérateur Jeux Vidéo, dont le CA des entreprises se compte au minimum en centaines de K€ ou qui ont réussi une première levée de fonds significative*



5. L'OFFRE INTERNATIONALE

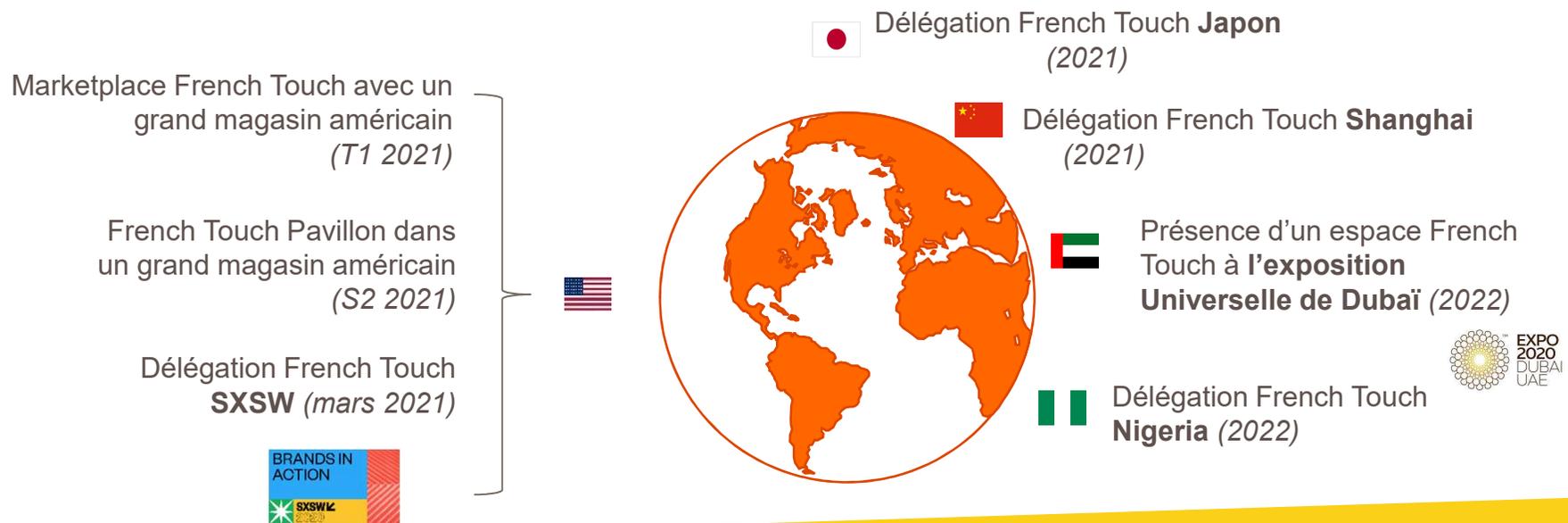


Des missions d'inspiration & business pour projeter les ICC à l'international

Avec ce levier, l'enjeu est de définir des territoires de conquêtes en donnant les moyens aux entreprises de :

- **Tester un nouveau marché cible & développer de nouveaux partenariats à l'étranger** (compréhension de l'écosystème et du marché cible grâce à des visites d'entreprises, des échanges avec des experts ou des entrepreneurs locaux)
- **Découvrir & s'inspirer à travers une expérience enrichissante**

DES MISSIONS DE 5 JOURS ENVIRON, AVEC UNE QUINZAINE D'ENTREPRISES PAR MISSIONS :



LE PLAN DE RELANCE EXPORT

A DESTINATION DES
ENTREPRISES
INDUSTRIELLES



Nouvelles mesures
insufflées par le Ministère
de l'Économie, des Finances,
et de la Relance

247 millions d'€
dédiés
au volet export

7 grands
dispositifs

1. L'ASSURANCE-PROSPECTION

QUOI ?

L'AP prend en charge une partie des **dépenses de prospection engagées** par l'entreprise qui n'ont pu être amorties par un niveau suffisant de ventes sur la zone géographique couverte (**à hauteur de 65% des dépenses** pour Bpifrance Assurance Export).

L'entreprise reçoit une **avance de 50% du budget de prospection garanti** dès signature du contrat (avance remboursable de manière graduée en fonction du CA généré dans les pays couverts).

La garantie couvre une **période de prospection de 2 ou 3 ans, remboursable sur 3 ou 4 ans.**

POUR QUI ?

Entreprises françaises de tous secteurs (hors négoce international), dont le **CA < 500 M€**, avec au **minimum un bilan de 12 mois.**

JUSQU'À QUAND ?

Du **1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2021**

2. LE CHEQUE RELANCE EXPORT

QUOI ?

Dispositif de soutien aux PME et ETI ayant pour objectif de financer leur participation à des actions de préparation et de prospection et de mise en relation commerciale à l'international.

Le montant de l'aide **va jusqu'à 50% d'une action d'accompagnement à l'export** offerte par un **prestataire référencé par la TFE** dans la limite de :

- **2000€** pour une prestation **d'accompagnement individuel**
- **1500€** pour une prestation **d'accompagnement collectif**
- **2500€** pour la participation à **un salon international**

POUR QUI ?

PME et ETI dans la limite de 2 actions collectives et 2 prestations individuelles/entreprise.

JUSQU'À QUAND ?

Du **1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2021**

3. LE CHEQUE RELANCE « VIE »

QUOI ?

Le chèque VIE (Volontariat International en Entreprise) vise à **faciliter le développement des entreprises à l'export** via la mise à disposition de jeunes diplômés tournés vers l'international afin de déclencher des nouvelles missions qui permettront aux entreprises **d'assurer une présence physique à l'international**.

Montant de 5000€ par VIE.

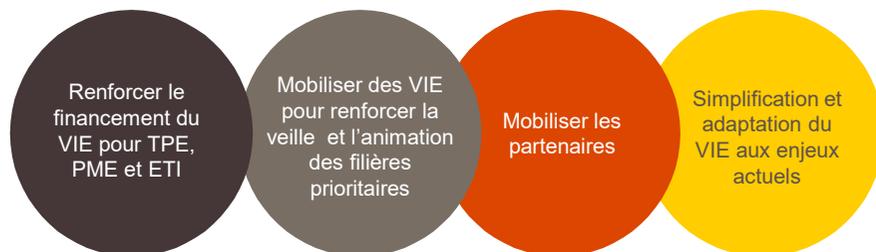
POUR QUI ?

Les PME/ETI pour le chèque VIE standard.

Toutes les entreprises pour le chèque VIE finançant la mission de jeunes issus de formations professionnelles courtes (bac +2/3) et des quartiers prioritaires de la ville.

JUSQU'À QUAND ?

31 décembre 2021 (démarrage de la mission VIE).



4. LES PRODUITS CAP D'ASSURANCE-CREDIT COURT TERME

QUOI ?

Le Dispositif de réassurance CAP vise au **maintien des encours assurés des crédits inter-entreprises** en France et à l'international.

Le dispositif CAP Relais de réassurance de 75% de l'ensemble du stock d'encours assuré par les assureurs-crédit en France et pouvant absorber jusqu'à 2 Md€ de pertes permet à ces derniers de s'engager à maintenir les garanties individuelles octroyées à leurs assurés à leur niveau du 31 mai, sans coûts supplémentaires pour les entreprises assurées et suivants un échéancier défini en fonction de la qualité de crédit des risques assurés.

POUR QUI ?

Entreprises françaises de toute taille ayant conclu un contrat d'assurance-crédit avec les assureurs participants au dispositif: Axa Assurcrédit, Atradius, Coface, Euler Hermes et Groupama Assurance-crédit & Caution.

JUSQU'À QUAND ?

31 décembre 2020.

5. LA GARANTIE DES CAUTIONS ET DES PREFINANCEMENTS

QUOI ?

Assurance caution export : elle couvre l'établissement émetteur contre le non remboursement de ces sommes par l'exportateur français (cautions remises par le partenaire bancaire de l'entreprise au profit de l'acheteur).

Garantie des préfinancements : couvre les banques prêteuses contre le risque de non remboursement du crédit de préfinancement par l'entreprise française en situation de carence ou d'insolvabilité judiciaire.

POUR QUI ?

Toutes **entreprises exportatrices** dont la **part française dans l'opération d'export est d'au moins 20%**. Dans le cadre de crise, les quotités garanties ont été relevées à 90% pour les entreprises dont le CA est inférieur à 1,5 Md€ (70% pour les autres).

JUSQU'À QUAND ?

31 décembre 2020 pour bénéficier de la **quotité garantie réhaussée à 90%**.

6. L'ASSURANCE CREDIT EXPORT

QUOI ?

L'assurance crédit protège les exportateurs des risques encourus au titre de l'exécution du contrat d'export ou de son paiement. Elle couvre une large gamme de garanties pouvant s'appliquer aux opérations d'exportations à destination d'un pays « ouvert » au sens de la politique de financement export définie annuellement par l'Etat.

L'Etat garantit principalement l'exportateur français contre le risque d'interruption du contrat et/ou le non-paiement résultant d'un sinistre commercial ou politique. Et il garantit la banque prêteuse contre le risque de non-paiement.

POUR QUI ?

Toutes **entreprises exportatrices** dont la **part française dans l'opération d'export est d'au moins 20%**.

JUSQU'À QUAND ?

Mesure **pérenne**.

7. INFORMATION ET VEILLE SUR LES MARCHES



QUOI ?

Mise à dispositions des entreprises de services d'information en temps réel sur l'évolution des marchés et les opportunités qu'ils offrent. Espace numérique personnalisé contenant des renseignements utiles sur les marchés et secteurs qui les concernent.

POUR QUI ?

Toutes les entreprises.

JUSQU'À QUAND ?

31 décembre 2021.

Contact

Les guichets régionaux de la Team France Export:

<https://www.teamfranceexport.fr/>

Carte interactive « Infos Live Marchés » à destination des exportateurs





**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTERVENTIONS POUR LES ENTREPRISES FRAGILISÉES PAR LA CRISE

FRPME : Fonds de renforcement des PME

POURQUOI ?

- Accompagnement des **PME et petites ETI**, en leur offrant une solution de financement en **quasi-fonds propres** mobilisables dans des délais courts pour renforcer le bilan, financer le redéploiement et/ou le BFR
- Pérennité et viabilité de l'entreprise à moyen terme avérée
- Nature des **mesures de renforcement** à valider (identification claire des difficultés, plan d'actions à mettre en place, hypothèses de retour à une activité « normale »)

POUR QUI ?

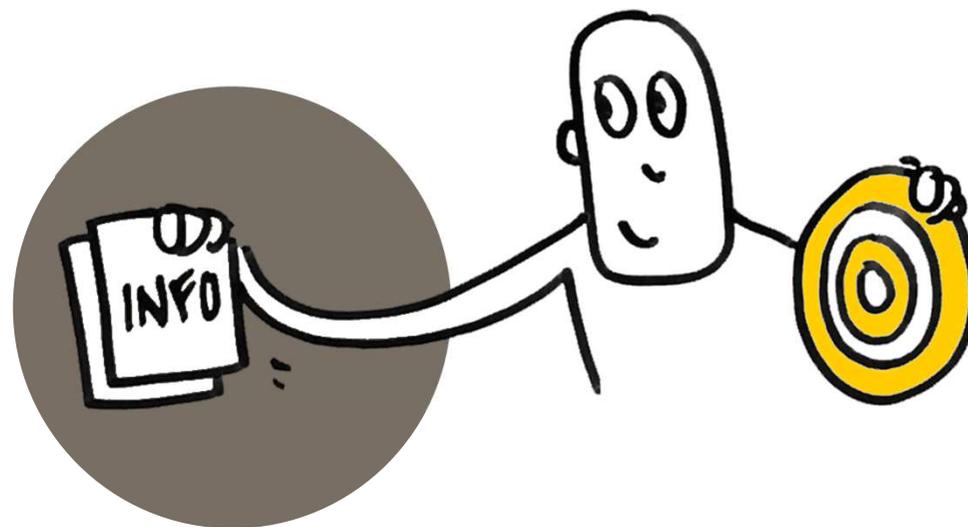
- Société constituée sous forme de **SA** ou **SAS**
- **CA minimum de 5M€**
- Au moins **deux exercices bénéficiaires sur les quatre derniers exercices**
- Ne pas être une société investie par un fonds géré par Bpifrance Investissement
- Exclusions sectorielles usuelles pour Bpifrance et entreprises en difficulté au sens européen

QUOI ?

- Tickets de **500 K€ à 5000 K€**, selon besoins et structuration de l'opération
 - Investissement en **obligations à bons de souscription d'actions (OBSA)**
 - Recherche systématique de **co-investissement et cofinancement**
 - Réinvestissement des investisseurs financiers déjà présents si tel est le cas
 - **Absence de cash out sur l'opération**
 - **Consolidation/confirmation des dettes bancaires et financières existantes**
 - **Documentation type** (contrat d'OBSA et pacte d'associés)
 - Accès à **une offre spécifique d'accompagnement** de Bpifrance avec actions prioritaires à mettre en place
 - Participation à la gouvernance au cas par cas
- **Autres caractéristiques**
 - Horizon d'investissement de **5 à 7 ans** pour les **obligations**, **10 ans** pour les **BSA**
 - **Accès au capital via les BSA**
 - Rémunération des obligations décomposée entre des **intérêts cash annuels** et des **intérêts in fine**

LES DISPOSITIFS GÉRÉS PAR BPIFRANCE

pour le compte de l'État à destination des entreprises fragilisées par la crise



LES DISPOSITIFS FDES & PRÊTS BONIFIÉS et AVANCES REMBOURSABLES

Prêt participatif FDES < 100 000 € OUVERT

pret-participatif-exceptionnel.gouv.bpifrance.fr

Prêt Bonifié et Avance remboursable > 100 000 € OUVERT

Objet

- Le Dispositif proposé vise à soutenir les entreprises fragilisées par la crise sanitaire du Covid-19, via des prêts participatifs
- Aide pour les entreprises n'ayant pas eu de PGE
- Exclusions : Entreprises en procédure collective (sauf si un plan a été adopté)

- Aides sous forme d'AR ou Prêt Bonifié, selon montant et obtention ou non d'un PGE
- Cibles : PME et ETI n'ayant pas obtenu de PGE suffisant
- Exclusions : Entreprises en procédure collective (sauf si un plan a été adopté)

Décision

- L'Etat est originaire de la créance et responsable de son octroi et de sa gestion.
- Secrétaire général du CIRI sur avis des CODEDI régionaux.

- Montage des dossiers auprès des CRP ou CODEFI
- Décision par arrêté ministériel sur proposition du CODEFI
- Décision publiée au JO

Modalités

- **Prêt participatif** 7 ans dont un an de différé (Taux à 3,5% l'an)
- Montant : min 3K€ max 100K€ / limite max 25% du CA
- Objet du financement : besoins en investissements et des besoins en fonds de roulement.
- Exclusions : les entreprises ayant eu un PGE / entreprises morales en procédures collectives,...
- Aucunes suretés / Sans assurance
- Dotation de l'Etat versée en plusieurs tranches

- **Avance remboursable** : min 100k€ max 800K€ (dans la limite de 25% du CA ou de 2 années de masse salariale en France pour les sociétés innovantes)
 - Bénéficiaires : entreprises n'ayant pas eu de PGE
 - Durée : 10 ans dont 3 ans de différé
 - Taux : 1%
 - Aucunes suretés
- **Prêt bonifié** : durée : **entre 3 et 6 ans** dont un 1 an de différé en capital
 - Bénéficiaires : Entreprises ayant eu un PGE, ou Prêt demandé > 800 KE
 - montant : min 100K€ / max : **le total Prêt Bonifié + PGE ne doit pas dépasser 25% du CA**
 - Taux : 2,25% **minimum** sur 6 ans (1,50% **minimum** sur 3 ans)
 - Selon les cas, suretés possibles : nantissement de fonds, de matériels , de titres , gages corporels, hypothèques . Pas de caution

Rôle de Bpifrance & Contact

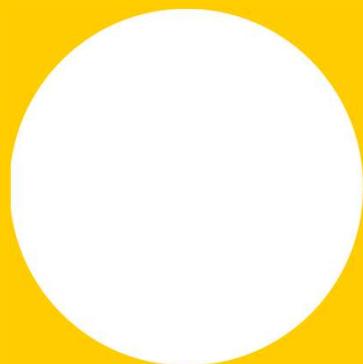
- Bpifrance agit comme prestataire de services à charge de mettre à disposition auprès des emprunteurs la plateforme dédié et de décaisser le montant de chaque prêt FDES sur le compte de chacun des emprunteurs éligibles audit prêt.

- Après décision : Transmission par la DGE de l'accord de crédit et de la Publication au JO de l'arrêté ministériel de décision

Pour orienter

- Lien plateforme : pret-participatif-exceptionnel.gouv.bpifrance.fr

- Orienter les clients ou banques vers **les CRP ou les CODEFI**
- (Ils seront ensuite habilités à une plateforme de la DGE pour déposer les pièces constitutives du dossier)



**SERVIR
L'AVENIR**

